



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de Monsieur Adolphe
DICANOT

Vaux le Pénil, le 28 février 2020

Par courrier réceptionné le 31 décembre 2019 vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dans le cadre d'une construction en zone agricole pour le permis de construire n°077 190 19 00005 déposé par L'EARL de la Masure, pour la mise en place d'un silo de 360 t sur le territoire de la commune de Fontains.

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par M. Guillaume FENAT, a présenté.

L'EARL de la Masure est une exploitation agricole active. Son activité est avicole et ce silo est destiné au stockage de blé destiné à l'alimentation des poules de l'exploitation.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire. Ce silo est reconnu comme une construction nécessaire à l'activité agricole.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF